

Bernex, le 20 décembre 2021

### **Compte rendu du conseil municipal du 20 décembre 2021 à 19h30**

Le Conseil Municipal de la commune de Bernex, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre André Jacquier, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 16 Décembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Pierre André Jacquier, Dorothée Tupin, Jean-Yves Guegan, Marie-Claire Sonnois, Emilien Abgrall, Jean-Jacques Bertoni, Stéphane Vesin, Edouard Betemps, Laurine Carraud, Sylvie Trincaz, Marie Perard, Richard Martinez, Amandine Dutruel, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Pierrarnaud Christin, Sandie Masson (excusés)

M. Jean-Yves Guegan a été désigné comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

1) Entend l'exposé du Maire sur l'aménagement de la traversée du Chef-Lieu qui consistera à créer des cheminements piétons, favoriser les déplacements en mode doux vers les commerces, sécuriser les arrêts de bus, ralentir les flux de circulation, limiter le trafic de transit, réduire la vitesse à 30 km/h, réaliser des passages surélevés, construire un giratoire en entrée Sud. Il est précisé que des travaux sur les réseaux humides (eau potable, eaux usées, eaux pluviales) pourront être réalisés en tranchée commune avec la CCPEVA ce qui nécessitera la création d'un groupement de commandes tandis que le Syane se chargera de l'enfouissement des réseaux secs. Ces travaux se réaliseront en 3 tranches de la manière suivante : 2022-2023 : travaux secteur Chef-Lieu, 2024 : travaux entrée Nord, 2025 : travaux entrée Sud.

Le Conseil municipal autorise le Maire à déposer un dossier de prise en considération auprès du Conseil départemental de la Haute-Savoie, organiser un groupement de commandes avec la CCPEVA et effectuer la répartition financière entre les différents intervenants, missionner le cabinet GTR pour assurer l'établissement du projet nécessaire aux demandes de subventions, déposer des dossiers de demande de subventions auprès des différents organismes financeurs et signer toutes pièces nécessaires pour mener cette affaire à son terme.

2) Accepte qu'Enedis installe à demeure dans une bande d'un mètre de large une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 535 mètres ainsi que ses accessoires et si besoin des bornes de repérage sur les parcelles appartenant à la commune cadastrées à la section C sous les numéros 2035, 153, 167, 172, 173 (lieudit La Pallud d'en Bas), 933 (lieudit Bois sur la Mouille), 990 (lieudit Les Grandes Lanches), 979 (lieudit Pré Rémy), 1021 (lieudit Les Bons Settaux), 679, 678 (lieudit les Bois Settaux), 685 (lieudit Le grand bois) et à la section B sous les numéros 2349 et 1117 (lieudit Pré Richard) moyennant une

indemnité unique et forfaitaire de mille soixante-dix euros (1.070,00 €). Il autorise le Maire à signer les conventions de servitudes avec Enedis ainsi que les actes authentiques par devant notaire et précise que les frais d'actes seront à la charge d'Enedis

- 3) Approuve la convention cadre à intervenir entre le Département de la Haute-Savoie, l'APIEME, la SAEME, la CCPEVA et les communes du Plateau de Gavot ainsi que celles d'Evian les Bains, Lugrin, Marin, Maxilly sur Léman, Neuvecelle et Publier relative au programme de viabilité hivernale afin de réduire les apports de sel sur les voiries départementales et communales et leur impact sur le milieu et autorise le Maire à la signer
- 4) Approuve la convention de répartition des charges portant sur la mise à disposition de locaux et de deux agents communaux par la commune de Vinzier au profit de Léo Lagrange Centre Est avec participation aux frais de fonctionnement par les sept communes du Plateau de Gavot, dont la commune de Bernex, en fonction de leur population INSEE de l'année N-1, pour la période du 1er janvier au 28 février 2022 et autorise le Maire à signer ladite convention
- 5) Approuve la convention de répartition des charges portant sur la mise à disposition de locaux et d'un agent communal par la commune de Féternes au profit de la Fédération Léo Lagrange avec participation aux frais de fonctionnement par les sept communes du Plateau de Gavot, dont la commune de Bernex, en fonction de leur population INSEE de l'année N-1, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 et autorise le Maire à signer ladite convention
- 6) Décide de prendre en charge les frais d'instruction et de formation des personnels du service des pistes de la station dispensés par l'ANPSP pour le recyclage premier secours en équipe niveau 2 (PSE2) le 17 décembre 2021 à Bernex de sept pisteurs-secouristes d'un montant prévisionnel de 90 euros par stagiaire soit pour un montant total de 630,00 euros TTC ainsi que les frais de recyclage de cinq artificiers le 15 décembre 2021 à Bernex par l'ANENA d'un montant estimatif total de 650,00 euros.
- 7) Accepte le tarif forfaitaire d'utilisation d'une ambulance sapeur-pompier (VSAV) par le service départemental d'incendie et de secours en cas de carence d'ambulance privée pour le transport des blessés pris en charge par le service des pistes fixé à 187,00 euros par le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours à compter du 1er janvier 2022 et précise que le montant du transport sera payé par la commune au SDIS puis recouvré auprès du blessé en sus des frais de secours fixés par délibération du conseil municipal.
- 8) Décide d'admettre en créance éteinte un titre émis à l'encontre de Monsieur Miguel Da Silva Pinho, demeurant à 66170 Millas, 2 rue lieutenant Basseras, pour un montant total de 669,63 €
- 9) Ne souhaite pas que le Maire exerce le droit de préemption urbain dans le cadre des ventes suivantes :
  - . parcelles cadastrées section D sous les numéros 2960, 2959, 2956, 2955 et 2954
  - . parcelles cadastrées section C sous les numéros 2163 et 2167 sises 239 route de la chapelle
  - . parcelles cadastrées section A sous les numéros 1015, 1016, 1017, 1175 et 3604 sises 93 route de l'église (locaux dans copropriété)
  - . parcelles cadastrées section A sous les numéros 4248 et 4249 sises 2 route de la mairie (locaux dans copropriété)

- . parcelle cadastrée section A sous le numéro 464
- . parcelles cadastrées section A sous les numéros 4671p et 4164 sises 991 route de la Dent d'Oche (locaux dans copropriété)
- . parcelle cadastrée section A sous le numéro 4671p.